



Rappel d'indemnités journalières maladie professionnelle.

Par **rems**, le **09/06/2009** à **00:02**

Bonjour, j'ai été récemment reconnue en maladie pro. par la secu suite a un canal carpien gauche. date du dépôt de dossier AT/MP 16/09/08. j'ai été en arrêt du 16 dec.2008 au 21 fevrier 2009. reconnu en maladie pro le 15/04/09. j'ai perçu normalement mes indemnités le temps de mon arrêt (env.27€ par jours, salaire brut env.1600 euros...) mais ma question est la suivante: je viens de recevoir un virement ce jour de la secu de 500 et quelques euros. Est-ce le rappel **total** de mes presque 3 mois d'arrêt? ou vais-je encore toucher quelque chose? personne a la secu n'est capable de me dire ce que je vais toucher et comment sont calculé les rappels d'indemnité suite a une reconnaissance en maladie pro. merci de m'eclairer vos lumieres! Cordialement, Rémy

Par **taztom33700**, le **10/06/2009** à **15:49**

bonjour rnas tu les codes pour aller sur ameli.fr tu as les details de tes remboursement. Sinon cette somme doit correspondre a ta maladie pro c'est a dire 28 jours a 60% et le reste a 80% donc etant donné que tu n'etait payés qu'a 50% il ont rattrapé la difference. j'etait en maladie pro moi aussi